

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Dominique DE GRÉGORIO ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUVOH ; Maxime MALJOURNAL ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI.

Maxime MALJOURNAL et Adeline DEBREUILLE ont été nommés secrétaires de séance.

Le Maire salue la présence de Sandra REY, stagiaire au sein du service administratif.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014.

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. DECISION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.

Après concertation menée par les élus auprès des parents d'élèves, des enseignants, des intervenants, des associations locales et suite au dernier conseil d'école du 2 juin 2014, Philippe REVEL présente le planning des horaires qui sera mis en place à partir de la rentrée 2014 dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Temps scolaire pour les enfants :

5 matinées : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30

4 après-midi : les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 15h30 et les vendredis de 13h30 à 16h30.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

3 après-midi : les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Ce planning va être expérimenté durant l'année scolaire 2014/2015.

Les intervenants potentiels seront des professionnels ou des bénévoles et les activités se feront sur la base du volontariat des familles.

Les périodes d'activités se dérouleront sur 5 à 10 semaines sauf pour les activités de type « immersion anglais » et chorale.

Le planning sera prêt fin juin afin que les parents puissent inscrire leurs enfants aux activités qui débiteront dès la rentrée 2014.

Adopté à la majorité, 1 abstention (Jacqueline ROSSI).

3. TARIFS DE GARDERIE, CANTINE ET TRANSPORT SCOLAIRE.

Le Maire explique que le prestataire pour la cantine scolaire n'ayant pas modifié ses tarifs, le prix du ticket de cantine-garderie de midi ne sera pas augmenté.

Les tarifs de transport scolaire restent inchangés malgré le ramassage supplémentaire du mercredi matin.

Garderie périscolaire : Philippe REVEL présente les nouveaux tarifs de la garderie pour la rentrée 2014.

Pour l'achat hebdomadaire de 1 à 12 tickets correspondant à ½ heure de garderie : 1€ le ticket.

A partir de 13 tickets hebdomadaires ou plus : 0.90 € le ticket.

Cette baisse des tarifs représentera une économie non négligeable pour les parents ce qui pourra permettre la fidélisation des familles voire une augmentation de la fréquentation du service garderie.

Les horaires de la garderie seront étendus au mercredi : de 7h à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h.

Le Maire précise que ces propositions ont été étudiées en commission scolaire et lors des conseils d'école.

Adopté à l'unanimité.

4. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CREATION DU SITE INTERNET.

Maxime MALJOURNAL explique que la commission communication a proposé de créer un nouveau site Internet et a reçu trois prestataires : ADVENTURY, CAP2C ainsi que STUDIO 38 qui a créé le site actuel. Tous ont convenu, comme les membres du conseil municipal, que le site actuel n'est plus exploitable.

La commission communication propose de retenir CAP2C.

Christine BRUYAT évoque la difficulté du choix de l'entreprise car les trois prestataires proposaient des solutions intéressantes.

Maxime MALJOURNAL précise que le cahier des charges reste à finaliser et que le projet devrait aboutir d'ici l'été. La prestation comprendra la création, la maintenance et la formation des élus et du personnel à la gestion du site.

Adopté à l'unanimité.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) POUR LA C.C. BUGEY SUD.

Le Maire explique que le conseil municipal doit désigner 2 représentants pour siéger à la C.L.E.C.T.. Liliane MASNADA et Georges GERIN proposent leurs candidatures.

Adopté à l'unanimité.

6. DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL « AMBROISIE ».

Le Maire explique que l'Agence Régionale de Santé a demandé au conseil municipal de désigner un référent communal pour lutter contre l'ambroisie.

Jacqueline ROSSI propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

7. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Le Maire explique que le Ministère de la Défense par l'intermédiaire de la Préfecture de l'Ain a demandé au conseil municipal de désigner un correspondant « Défense ».

Isabelle KOUDOUOVOH propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité.

8. DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT POUR TERRASSE SUR DOMAINE PUBLIC.

Le Maire rappelle que la pizzeria « La Tour de Pizz » est ouvert depuis 2 mois sans autorisation administrative du point de vue de l'accessibilité et de la sécurité, malgré différents rappels de la mairie. Le 30/04/2014, la mairie a reçu une demande d'autorisation de la part de la propriétaire afin d'utiliser une partie du trottoir pour la mise en place de tables et de chaises dans le cadre de l'exploitation de son commerce. Sans attendre la décision du conseil municipal la terrasse a été aménagée sur le trottoir dès le lendemain de la demande.

Les tentatives de conciliation « amiable » n'ayant pas abouti, le maire a déposé plainte en gendarmerie pour occupation illégale du domaine public.

Le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur l'implantation de cette terrasse.

Après discussion, le conseil municipal **à l'unanimité** décide de ne pas accorder l'autorisation demandée, dans l'attente de la régularisation administrative conformément à la législation en vigueur.

9. QUESTIONS DIVERSES.

Adeline DEBREUILLE et Christelle DUCHATEAU évoquent le problème de deux épaves de voitures abandonnées sur la commune.

Le Maire indique que l'épave située parking de la Gare sera enlevée dans les semaines à venir par une entreprise spécialisée et que pour celle située Chemin de Clairefontaine, le dossier est en attente de la réponse du propriétaire.

Il rappelle que l'enlèvement des épaves se fait dans le cadre d'une convention entre la Communauté de Communes Bugey Sud, le Conseil Général de l'Ain et le GIE « Epav' Service ».

10. INFORMATIONS DIVERSES.

Le Maire informe le conseil municipal que le bureau de Poste sera fermé la semaine du 4 au 9 août 2014, ouvert le matin seulement du 11 au 14 août, et fermé le samedi 16 août 2014. Ensuite reprise de l'ouverture normale du bureau.

Le distributeur de billets restera en service.

La séance est levée à 19h35.